



PV Commission des Coupes et Championnats

Réunion du 23 Juillet 2025 à 10h00

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président de séance : M. MICHOUX Johan

Présents(e) :

Mme SCALMANA Karine

M. AUGENDRE Stéphane

Excusés :

Mme CHABANCE Marie-Claude

M. ALLEZARD Olivier

Assiste :

M. HENRY Yoann (Administratif)

I – COURRIERS CLUBS

- Courriel du club de **Loire Val d'Aubois**, nous informant de l'indisponibilité du terrain Marcel Laurent de Jouet S/ l'Aubois du 01/08/2025 au 15/12/2025 suite à sa réfection. Les rencontres de championnat Seniors auront lieu sur le terrain Stade Guy Dubois à Marseilles-Aubigny.

⇒ **La Commission donne son accord pour les rencontres de Championnats et de Coupes.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

II – RAPPEL ENGAGEMENTS COMPETITIONS – SAISON 2025/2026

CHAMPIONNATS SENIORS

↓ jusqu'au 24 août 2025 inclus ↓

OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

D4 – Soir de Match

CHAMPIONNATS JEUNES

↓ jusqu'au 24 août 2025 inclus ↓

OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

Championnats Jeunes : U18 D1, U17 D1, U15 D1, Critérium U13 D1 et U11 D1

CHAMPIONNATS VETERANS

↓ jusqu'au 07 Septembre 2025 inclus ↓

✓ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

Championnat Vétérans

COUPES

↓ jusqu'au 24 Août 2025 inclus ↓

✓ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

**Coupe du CHER – E. LECLERC
Coupe des Réserves – Robert FEIGENBLUM**

↓ jusqu'au 07 Septembre 2025 inclus ↓

✓ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

Coupe du CHER Vétérans – Yves JACQUET

↓ jusqu'au 07 Septembre 2025 inclus ↓

✓ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

**Coupe du CHER U18 – Gérard PICHONNAT
Coupe du CHER U15 – Michelle BELLACHES**

↓ jusqu'au 21 Septembre 2025 inclus ↓

✓ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

**Coupe du CHER Seniors Féminine à 8 – Challenge Jean-Pierre SIMIER
Coupe du CHER Seniors Féminine à 11 – Challenge Marcel ARVIS**

↓ jusqu'au 10 Octobre 2025 inclus ↓

✓ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

**Coupe du CHER U15 Féminine – Clarisse GUEDE
Coupe du CHER U13 Féminine**

CHAMPIONNATS JEUNES

↓ jusqu'au 10 Septembre 2025 inclus ↓

✓ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

**Championnats Jeunes : U18 D2, U18 Foot à 8, U17 D2, U17 Foot à 8,
U15 D2 et D3, U15 Foot à 8
Critériums Jeunes : U13 D2 et D3, U11 D2 et D3**

↓ Fin Août 2025 ↓

⊖ Pré-engagement fermé (avis et desiderata à saisir).

U7, U9

CHAMPIONNATS SENIORS F.

↓ jusqu'au 14 Septembre 2025 inclus ↓

☑ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

Championnat Seniors F à 8

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

III – RAPPEL

La Commission des Coupes et Championnats rappelle que pour les horaires qui seront fixées sur les compétitions seniors, il conviendra de se référer à l'Article 9 alinéa 4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

« Jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 15h00.

*Du 15 novembre au 15 janvier, l'horaire par défaut des rencontres **programmées sur des terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis est fixé à :***

- **14h30 pour les rencontres des championnats « Senior » (M et F)***
- **14h00 pour les rencontres de Coupes « Senior » (M et F)***

Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :

- jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier : la première rencontre débute à 13h00 (ou à 12h30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 15h00.*
- du 15 novembre au 15 janvier : la première rencontre débute à 12h30 (ou à 12h00 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 14h30. »*

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant le club auprès duquel ils sont licenciés.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District du Cher de Football (secretariat@cher.fff.fr), dans les conditions de forme prévues des articles n°188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, et n°38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,**
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 11h00.

Le Président de la Commission,


Johan MICHOUX

Le Secrétaire de Séance,


Stéphane AUGENDRE